



HARMONIA

R É S I D E N C E

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE

RESIDENCE **« HARMONIA »**

CASTELNAU LE LEZ
495, Chemin du SABLASSOU

ACCESSION LIBRE

Création Janvier 2015

Maître d'ouvrage :



Mise à jour // // //

I. DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES GENERALES

1. GENERALITE

Bâtiment conforme à la RT 2012

La Résidence sera Labélisée NF Logement (organisme certificateur CERQUAL)

2. INFRASTRUCTURE

Fouilles

- Fouille en pleine masse

Fondations

- Fondations selon préconisation des bureaux d'études de sol et de contrôle technique

Murs des sous sols

- Murs des garages et parking au sous-sol en béton banché et/ou séparatifs en blocs d'agglomérés de ciment.

3. SUPERSTRUCTURE

Murs des façades en élévation

- Murs périphériques en béton banché.

Murs de refend intérieur et murs séparatifs entre appartement

- Murs séparatifs entre locaux d'habitation en béton banché

Planchers sur sous sols

- Planchers en dalles pleines BA d'épaisseur conforme à Réglementation Acoustique.

Planchers courants et sous-terrasses accessibles ou non-accessible

- Planchers en dalles pleines BA d'épaisseur conforme à la Réglementation Acoustique.

4. TOITURE

Charpente couverture

- Sans objet

5. ETANCHEITE

Terrasses accessibles

- toiture étanchée type multicouches avec isolant thermique ou imperméabilisation selon localisation
- protection par dalles de béton teinté 50*50 sur plots pour terrasses étanchées.

Terrasses inaccessibles

- étanché type multicouches avec isolant thermique selon localisation
- protection par gravillons roulés

6. EQUIPEMENT DES FACADES

Menuiseries extérieures

- Menuiseries en PVC avec double vitrage isolant selon étude thermique.

Fermetures extérieures

- Occultation par volets roulants, coffres intérieurs ou en « tunnel », tablier PVC ou alu selon dimension, à manœuvre par commande électrique pour tous les volets roulants.
- Occultation par volet battant pour certaines ouvertures selon plan.
- Les Fenêtres des salles de bains n'ont pas d'occultation, au Rez de Chaussée, ces fenêtres seront équipées de grille de défense.

Revêtements de façades

- Enduit de parement plastique type RPE et/ou peinture minérale et/ou parement en matériaux dérivés bois pour l'isolation de façades par l'extérieur selon localisation et étude thermique.

7. CLOISONNEMENTS – DOUBLAGE – PLATRERIE

Cloisons de distribution

- Plaques de plâtre alvéolaire type Placopan épaisseur 50 mm.

Doublage des façades

- Complexe isolant pour l'isolation des murs périphériques, intérieure et/ou extérieure, épaisseur et localisation conforme à l'étude thermique.

Faux plafonds des logements

- Faux plafonds en plaques de plâtre type BA 13 selon plan architecte et étude thermique,
- Soffites en plaques de plâtre type BA 13 selon besoins

II. EQUIPEMENT DES APPARTEMENTS

1. REVETEMENTS DE SOLS ET MURS

LOCALISATION	PEINTURE		CARRELAGE	FAIENCE
	Plafonds	Murs		
Entrée	Gouttelette blanche	Peinture lisse blanche	Carrelage 45 x 45 environ en grès émaillé, plinthes assorties (pose droite)	Sans objet
Dégagement				Sans objet
Cuisine fermée				Cuisines : faïences de hauteur 0.60 m sur le panneau recevant l'évier y compris retours éventuels.
Salle de Bains				Salles de bains : faïence toute hauteur en périphérie du bac à douche et/ou de la Baignoire.
WC				Sans objet
Séjour				Sans objet
Chambres				Sans objet
Terrasses, loggias	Voir article n° 1.6 sur les façades	Dalles sur plots en béton teinté selon localisation	Sans objet	

2. PLOMBERIE SANITAIRE

- Bac à douche dans les salles d'eau (selon plan).
- Baignoire blanche dans salle de bains avec habillage de façade en faïence (selon plan)
- Cuvette WC céramique blanc avec abattant double et réservoir chasse d'eau double débit
- Vasque sur meuble salle de bains y compris miroir et bandeau lumineux.
- Robinetterie mitigeuse
- Branchements pour lave linge et lave vaisselle

3. EQUIPEMENT DE CUISINE

- T3 et supérieurs :
 - Evier inox en 120cm avec robinetterie mitigeuse sur meuble en mélaminé blanc.
- T1 et T2 :
 - Equipement de la cuisine équipée avec évier et mitigeur, plaque 2 feux, Frigo top, hotte aspirante à recyclage, meubles haut, niche emplacement micro-ondes, meubles bas et plan de travail.

4. ELECTRICITE

- Installation conforme à la norme NF C 15-100
- Tableau général avec disjoncteur magnéto thermique

PIECES D'HABITATION OU FONCTION	Nombre de		Circuits spécialisés		Courants faibles	
			Nombre de		Nombre de	
	Foyers lumineux fixes	prises 16 A	Prises 16 A	Boite 32 A	Prise TV	Prise téléphone ou prise type RJ 45
Séjour	1 (b)	1 prise par tranche de 4 m ² de SH avec un minimum de 5	-	-	1	1
Chambre principale	1(b)	3	-	-	1	1
autres chambres	1(b)	3	-	-	-	1
cuisine	1(d)	6 (c)	-	1	-	1
salle de bains	2 (d)	1	-	-	-	-
entrée	1 (a)	1	-	-	-	-
dégagement	1 (a)	1	-	-	-	-
WC	1 (a)	-	-	-	-	-
Terrasse	1 (a)	1	-	-	-	-
lave vaisselle, lave linge, sèche linge, four ou congélateur	-	-	3	-	-	-

- (a) point lumineux placé soit au plafond soit en applique
(b) point lumineux placé au plafond
(c) 4 de ces prises seront réparties au-dessus du plan de travail
(d) 1 point lumineux en plafond, 1 point lumineux en applique

5. CHAUFFAGE ET PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE

- La production de chaleur se fera par chaudière gaz individuelle de type mural à condensation
- La production d'eau chaude sanitaire instantanée/micro-accumulé se fera via la même chaudière que la production de chaleur.
- Le chauffage de la salle d'eau sera un sèche serviette

6. VENTILATION

- Ventilation mécanique simple flux hygroréglable.
- Bouche d'extraction en cuisine, salle de bains et WC.

7. MENUISERIES INTERIEURES

- Portes intérieures isoplane à recouvrement panneau décoratif rainurée, vantail à âme alvéolaire, peinture glycérophtalique.
- Portes palières à âme pleine, panneau décoratif coté circulation extérieure, lisse à l'intérieur, peinture glycérophtalique, équipées de dispositif anti-dégondage, serrure 3 points de sûreté classée A2P1* ; BP1, seuil suisse rapporté sur carrelage.
- Portes de placards coulissantes ou pivotantes pour les placards de largeur inférieure à 0.90 m.
- Les placards seront équipés intérieurement avec une penderie pour les placards inférieurs à 1.00m de large et avec une étagère, une colonne d'étagère et une barre de penderie pour les autres placards.

1. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES

Boite à lettres

- Batterie de boite à lettres à l'entrée de la résidence

Voiries

- Accès au garage en sous sol en béton armé ou enrobé noir,
- Cheminement piétons en dalle sur plots, béton désactivé ou enrobé selon localisation sur plan architecte.

Réseaux

- Raccordement de l'immeuble aux réseaux EU – EP – AEP – EDF – GAZ – FRANCE TELECOM.

Espaces verts

- Selon plan architecte.

Jardins

- Séparatif des jardins par grillage simple torsion ou panneaux rigides au choix de l'architecte.

2. PARTIES COMMUNES INTERIEURES

Halls d'entrée

- Revêtement de sol en grès cérame, plinthes assorties
- Peinture décorative sur mur
- Faux plafond décoratif
- Miroir
- Porte d'accès en aluminium avec commande par serrure électromagnétique
- Tableau d'affichage
- Luminaire commandé détecteur de présence.

Circulations d'étages

- Revêtement de sol en carrelage grès émaillé, pose droite, plinthes assorties
- Peinture décorative
- Faux plafonds selon étude acoustique
- Luminaires commandés détecteur de présence.

Escaliers encloisonnés

- Peinture de sol époxydique
- Gouttelette sur murs et plafonds
- Hublots commandés détecteur de présence.

Sous-sol

- Sol en béton surfacé
- Place de stationnement non boxée.
- Accès au sous-sol par portail automatique télécommandé.

Local ordures ménagères

- Le sol en carrelage, équipé d'un siphon et point d'eau
- Hublots commandés détecteur de présence.

Local deux roues

- Le sol en béton surfacé.
- Hublots commandés détecteur de présence.

IV. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

Ascenseur

- Ascenseur.
- Cabine avec revêtement stratifié, sol carrelé ou plastique selon choix de l'architecte, miroir, indicateur de niveau.

Antennes

- Réception TV par antenne hertzienne ou parabolique

Portiers

- Logements équipés de portier vidéo-phonique.

Contrôle d'accès

- Contrôle d'accès par badge électromagnétique.

Fermeture de la résidence

- Fermeture de la résidence sur rue par portail voitures automatique

V. CONDITIONS GENERALES

- Hauteur sous plafond : 2.50 m et/ou 2,40 m à l'exception des zones traitées en faux plafond ou soffites qui pourraient être à 2.20m.
- Les cotations des plans sont considérées comme approximatives et pourront être éventuellement modifiées pour cause d'impératifs techniques
- Les marques, modèles et dimensions des appareils et équipements sont donnés à titre indicatif. Il sera possible de les remplacer par d'autres de caractéristiques comparables et de qualité au moins équivalente.
- Les indications portées sur les plans de pré-commercialisation ou de vente concernant l'emplacement des appareils tels que prises de courant, appareils sanitaires, etc ... pourront être modifiées pour cause d'impératifs techniques
- Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui ci avant la livraison de l'appartement à l'acquéreur
- Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes et terrasses privatives, les kitchenettes, les façades, l'aménagement des abords et le choix des plantations seront déterminés par le maître d'œuvre de l'opération
- Les garages et parkings situés en sous sol sont susceptibles de présenter de légères infiltrations. Ces eaux d'infiltrations seront récupérées.
- Les garages et parkings pourront être traversés de canalisations ou câbles nécessaires au fonctionnement de la résidence

Signatures

Responsable Etude et Economie

Directeur de Conception

Directeur Commercial

Création :

Date création	Libellé observation
16 Janvier 2015	EBO

Modifications :

Date modification	Libellé modification